



Listen to this article

Chers frères et sœurs, chers amis de la vérité. Le sujet que je voudrais partager avec vous aujourd'hui s'intitule : « **Deux pains avec du levain** ».

Durant toute la mission de notre Seigneur sur terre, notre Seigneur prit soin de ses apôtres. Il s'occupait de leur sécurité, de leur nourriture, Il leur enseignait le plan de son Père céleste et les mystères du Royaume. À la fin de sa mission, Il donna aux apôtres la promesse d'un consolateur :

**« Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous » - Jean 14 : 16.**

Un autre consolateur permanent, éternel, sans fin devait être donné. En effet, Jésus de son vivant était leur premier consolateur, mais Il devait partir chez son Père. Ce deuxième Consolateur devait être le Saint Esprit : **« Mais le consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. » - Jean 14 : 26.**

Dans ce verset le rôle d'enseignant est clairement souligné. Jésus enseignait les disciples et le monde, et le Consolateur, le Saint Esprit devait continuer ce travail.

Dieu, dans son merveilleux Plan de Salut de toute l'humanité, avait prévu certaines figures et images. Certaines fêtes Juives, et les sacrifices mentionnés dans l'Ancien Testament, illustrent le déroulement de son Plan de Salut. La plus connue est celle de l'agneau pascal - la Pâque - et des 7 jours de fête des pains sans levain comme image du sacrifice de Jésus-Christ et de la libération de toute l'humanité de l'esclavage du péché et de la mort.

Parmi ces parallèles nous trouvons également celui de la fête juive de la moisson - Chavouot -, mentionnée dans les livres de Moïse, et la fête de Pentecôte que la chrétienté nominale fête aujourd'hui.

L'envoi du Saint Esprit se produisit exactement le jour où les juifs célébraient la « fête de la moisson » appelée aussi « fête des semaines ».

Le nom hébreu de cette fête vient du chiffre sept - SzeVa (comme sept jours de la semaine). Chavouot est le pluriel du mot CHaVouA qui veut dire « la semaine ». CHaVouA : la semaine, CHaVouOt : les semaines.

Dans la façon de compter par les juifs on pourrait dire aussi « les semaines » ou « la semaine des semaines » c'est-à-dire sept semaines. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté nous retrouvons en **Lévitique 23 : 15-17** les paroles suivantes : « ***Depuis le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat ; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle. Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain : ce sont les prémices à l'Éternel.*** »

Cette façon de compter paraît compliquée, mais elle souligne par cela que la fête de Chavouot est strictement liée à la fête de Pessah. Sans la fête de Pessah on ne pourrait pas célébrer la fête de Chavouot. Nous pouvons transposer cette phrase pour la chrétienté de la façon suivante : Sans la Pâque il n'y aurait pas de Pentecôte !

La date de Chavouot n'est jamais mentionnée dans la Bible. Il faut la calculer par rapport à celle de Pâque : cinquante jours, non pas à partir du 14 Nissan, mais du 16 Nissan - le lendemain du sabbat où la gerbe d'orge - les prémices de la moisson - devait être apportée au sacrificateur.

De quel sabbat s'agit-il dans ce décompte ? C'est le jour solennel du 15 Nissan, premier jour de la fête des pains sans levain. (Nous nous rappelons que le 15<sup>ème</sup> jour et le 21<sup>ème</sup> jour devaient être libres, non travaillés, des jours de sabbat - voir Exode 12 : 16, 18).

Le jour qui suit le sabbat du 15 est le 16<sup>ème</sup> jour de Nissan, le jour où la gerbe devait être agitée par le sacrificateur. Cette gerbe est aussi appelée « les prémices de votre moisson » en **Lévitique 23 : 10, 11** : « ***Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, et que vous y ferez la moisson, vous***

***apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson. Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant l'Éternel, afin qu'elle soit agréée : le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre, le lendemain du sabbat. »***

Nous ne savons pas exactement à quoi correspondait ce geste de balancement mais il était important. La gerbe ne devait pas être simplement posée, mais elle devait être agitée « **de côté et d'autre** » devant l'Éternel afin qu'elle soit agréée par Lui. Sans effectuer ce mouvement, cette offrande n'aurait pas été agréable à Dieu. D'autres traductions, comme Darby, par exemple, parlent de « gerbe tournoyée » qui exprime plutôt un geste circulaire.

Pour les Israélites, cette gerbe, prémices de la moisson, devait être agréée, acceptée, approuvée par l'Éternel, avant qu'ils puissent se nourrir de la nouvelle moisson. Cette acceptation par Dieu garantissait la richesse, l'abondance et les bénédictions de toute la récolte qui venait de commencer.

Le 16<sup>ème</sup> jour de Nissan est un jour très important dans l'histoire du Nouveau Testament, car c'est le jour de la résurrection de notre Seigneur. Ce jour-là notre Seigneur a été réveillé de la mort par la puissance de Dieu et présenté comme une gerbe de prémices de la nouvelle récolte. D'ailleurs l'apôtre Paul en **1 Corinthiens 15 : 20** utilise la même expression : « **Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts.** » Nous nous souvenons que ce premier jour, après le sabbat, Marie de Magdala et une autre Marie sont arrivées au sépulcre et ont trouvé la pierre enlevée et Jésus ressuscité.

Cinquante jours après, comptés à partir du 16 Nissan, nous conduisent au 6<sup>ème</sup> jour du mois hébreu de Siwan. En Exode 19 : 1 nous apprenons que le peuple d'Israël était arrivé dans le désert de Sinaï le premier jour du troisième mois (le mois de Siwan). Après quelques jours de préparations et de purification, alors que c'était le cinquantième jour de leur voyage après la sortie d'Égypte, Dieu se manifesta sur le mont Sinaï et leur donna la loi et les 10 commandements. C'était un acte fondateur du peuple élu, Israël, et de l'alliance entre Dieu et ce peuple.

Souvent nous parlons de la loi mosaïque, de Moïse, mais en réalité c'était la loi de Dieu transmise par Moïse au peuple. C'était en quelque sorte une Constitution, la Loi principale qui devait organiser la vie de ce peuple, lui indiquant ce qui est autorisé et ce qui est

interdit. Cette loi définissait la vie sociale, la vie familiale, la vie religieuse de ce peuple. Et le peuple volontairement, de son plein gré, accepta cette loi, s'engageant à la respecter.

Comme c'était la coutume dans les relations entre les hommes pour conclure une alliance, ils ont aussi offert des taureaux en sacrifice, et Moïse aspergea le peuple avec le sang. Nous lisons cela en **Exode 24 : 7, 8** : « **Il (Moïse) prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple ; ils dirent : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit, et nous obéirons. Moïse prit le sang, et il le répandit sur le peuple, en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a faite avec vous selon toutes ces paroles.** » Les gouttelettes de sang qui tombaient sur chaque Israélite rappelaient à chacun individuellement qu'il était engagé par cette alliance ainsi que toute sa postérité.

Il n'est pas étonnant que ce jour-là devienne un jour anniversaire, quand la loi fut donnée au peuple, et que Dieu a choisi aussi ce jour pour déverser son Esprit Saint sur les apôtres et sur son Église. L'Esprit Saint, ce Consolateur, devait les enseigner et les conduire jusqu'à la fin de leur mission. La nouvelle loi, la loi spirituelle, a été enseignée au peuple spirituel.

La fête de Chavouot ou fête des semaines devait être une fête de joie et de réjouissances pour tout le monde ! Aussi bien pour le peuple d'Israël que pour les serviteurs et les étrangers qui habitaient avec eux, pour les veuves comme pour les orphelins. Elle devait être célébrée non pas n'importe où, mais dans un lieu choisi par Dieu, probablement là où résidait l'arche de l'alliance (selon Deutéronome 16 : 10, 11).

Durant cette fête plusieurs animaux devaient être sacrifiés, mais ce qui nous étonne le plus c'est l'offrande de deux pains au levain. Nous lisons en **Lévitique 23 : 17** : « **Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain : ce sont les prémices à l'Éternel.** »

La présence de ce levain pourrait nous étonner car le levain, symbole du péché et de corruption, était prohibé dans toutes les offrandes pour l'Éternel, comme indiqué en Lévitique 2 : 11 (Pas de miel et pas de levain dans les offrandes).

Et pourtant Dieu demandait de Lui apporter deux pains au levain, et de les agiter comme la gerbe des prémices l'avait été cinquante jours auparavant. Pourquoi Dieu avait-Il demandé

cela ?

Chers frères et sœurs, nous allons essayer de répondre à cette question.

Les deux pains au levain devaient être préparés avec la nouvelle pâte, la pâte qui commença sa fermentation après la Pâque. Nous nous rappelons que pour la Pâque tout le levain devait être ôté, nettoyé des maisons. Pour obtenir la « *matsa* » ou pain azyme qui était tout plat, on ne mélangeait que de la farine avec de l'eau. De cette première pâte on en gardait, pour la fois suivante, une petite quantité qui elle, grâce aux levures et aux bactéries présentes dans l'air, fermentait doucement. Cette petite quantité de pâte conservée du précédent pétrissage, ajoutée au nouveau mélange, permettait à la pâte de lever rapidement. Des petites bulles de gaz carbonique emprisonnées dans la pâte rendaient, après cuisson, ce pain au levain moelleux, croustillant et appétissant.

Dans l'épître aux **Romains 11 : 16** nous lisons à propos de cette petite quantité de pâte qu'elle est appelée ici les prémices : « ***Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.*** »

La sainteté de ces prémices sanctifiait toute la pâte. Ce verset a également un message prophétique et dit que le retour de la grâce divine à la nation d'Israël (les prémices) permettra de sanctifier toute l'humanité (représentée dans ce verset par la masse). La masse, donc l'humanité toute entière, sera sanctifiée et reviendra progressivement à l'harmonie avec Dieu grâce à la nouvelle alliance qui sera conclue avec Israël.

En Israël, de chaque préparation de pâte on en gardait une petite quantité pour la préparation suivante, et cela durait jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour de Nissan où il fallait faire une nouvelle pâte pure, sans levain. Les deux pains au levain apportés au sacrificeur pour la fête de Chavouot devaient être cuits avec la farine de la nouvelle récolte et avec le levain nouveau qui ne devait pas provenir d'avant la Pâque. Pour ces nouveaux pains il fallait utiliser la nouvelle farine et aussi le nouveau levain cultivé après la Pâque.

Bien aimés frères et sœurs, ces deux pains étaient cuits avec du levain. Le levain est un symbole de méchanceté, de malice, d'hypocrisie, de faux enseignements, en un mot symbole de péché et de corruption (1 Corinthiens 5 : 8 ; Luc 12 : 1). Et pourtant, ces deux pains pourraient nous représenter deux classes : Le Petit Troupeau et la Grande Multitude, les

deux classes issues de cette humanité entachée par le péché.

Cela nous illustre que les appelés, tirés du monde sont comme le monde, contaminés par le péché et la corruption. Mais il faut souligner qu'ils ont été lavés de leurs péchés par le Sang purificateur du Rédempteur, que leurs défauts et manquements sont actuellement recouverts par la robe de la justice de Christ qui les couvre grâce à leur foi en Dieu et en la résurrection de Jésus. C'est uniquement grâce à cette justification, grâce à l'intercession de notre Avocat, que ces deux pains pouvaient être acceptés par l'Éternel.

La gerbe agitée le 16 Nissan, comme nous l'avons déjà suggéré, représentait la résurrection de notre Seigneur, elle assurait les bénédictions pour toute la récolte, pour toute la moisson, pour toutes les résurrections. Les deux pains pouvaient être préparés avec le levain mais seulement grâce à l'acceptation de la gerbe. Ces deux pains sont agréables à Dieu grâce à la résurrection de notre Seigneur qui a été ressuscité pour notre justification, afin que Lui, le Seigneur, nous justifie devant Dieu.

L'apôtre Paul dans l'épître aux **Romains 4 : 23-25** déclare à propos de la justification d'Abraham et à propos de notre justification : « ***Mais ce n'est pas à cause de lui seul qu'il est écrit que cela lui fut imputé ; c'est encore à cause de nous, à qui cela sera imputé, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.*** »

Grâce au sacrifice de notre Seigneur, nous, à notre tour, nous pouvons nous aussi être présentés comme un sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu.

Les deux pains au levain devaient être cuits puis apportés par les Israélites pour être agités, tournoyés devant l'Éternel. Ce geste technique de présentation de l'offrande me fait penser que par ce balancement ou par ce tournoiement, Dieu voit tous nos côtés, bons ou mauvais. Nous reconnaissons notre caractère pécheur de naissance, et malgré cela, nous voulons Le remercier pour tout, et Le servir. Nous ne devons pas permettre au péché de nous décourager et renoncer à manifester notre gratitude. Nous devons être reconnaissants pour le fait que nos faiblesses sont couvertes par Jésus, et par la grâce de Dieu, que notre service devient acceptable.

Dieu nous accepte malgré la présence en nous de ce levain du péché car Il voit aussi nos qualités et nos fruits de l'esprit. Nous devons noter toutefois que ce levain ne doit pas être le « vieux levain » car depuis notre consécration nous devenons une pâte nouvelle, selon 1 Corinthiens 5 : 7. Nos péchés ne doivent pas être volontaires parce que ceux-ci ne sont pas couverts par la robe de justification de Christ.

J'étais bien surpris de découvrir que ce geste de tournoiement (*Strong #8573*) a été aussi utilisé lors de la consécration des Lévites. Nous pouvons lire en **Nombres 8 : 10, 11 et 13** : **« ... tu feras approcher les Lévites devant l'Éternel, et les fils d'Israël poseront leurs mains sur les Lévites ; (11) et Aaron offrira les Lévites en offrande tournoyée devant l'Éternel, de la part des fils d'Israël, et ils seront employés au service de l'Éternel. (13) Et tu feras tenir les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras en offrande tournoyée à l'Éternel. » (Darby).**

Durant cette cérémonie ils étaient debout, ils tournaient devant Dieu et exprimaient de cette façon leur volonté d'être au service de Dieu et du peuple. Ce n'était pas une danse mais un mouvement dynamique qui devait imager leur esprit de service, l'esprit d'action. Volontairement les Lévites démontraient qu'ils étaient prêts à servir Dieu dans son sanctuaire, et qu'ils voulaient donner le meilleur d'eux même. C'est la même idée qui était exprimée par l'agitation ou tournoiement des deux pains avec le levain.

Notre sacrifice, si imparfait soit-il, exprime aussi ce volontarisme au service de Dieu et des frères. Nous voulons faire du bien, donner à Dieu quelque chose, non pas parce que nous sommes obligés de le faire ou parce que nous avons peur du jugement des autres. Non ! avec un cœur bien disposé, de notre plein gré, nous voulons offrir le meilleur de nous-mêmes à Dieu ou à notre prochain. Symboliquement, nous faisons ce geste large avec les mains ouvertes tournées vers le haut, nous agitons notre offrande. Ce mouvement répété suggère que notre consécration, présentée ainsi, n'est pas temporaire mais durable, jusqu'à la fin de notre service, jusqu'au moment où Dieu nous acceptera comme ceux qui ont terminé la course. Dieu regarde l'intérieur de notre cœur et voit très bien la sincérité de notre sacrifice. Cette offrande Lui est d'autant plus agréable lorsqu'elle est faite volontairement, sans arrière-pensée.

## Le Tabernacle

Ce volontarisme a été très bien démontré lors de la construction du tabernacle dans le désert. Sur la montagne du Sinaï, Dieu montra en vision à Moïse tous les détails concernant la construction de son sanctuaire. Nous lisons en **Exode 25 : 8, 9** : **« Ils me feront un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux. Vous ferez le tabernacle et tous ses ustensiles d'après le modèle que je vais te montrer. »**

Pour la construction de ce Tabernacle il fallait rassembler une grande quantité d'or, d'argent, de cuivre, de tissus, de pierres précieuses, de bois et d'autres matériaux. Cette richesse devait être apportée par l'ensemble du peuple. Pour la bonne exécution de ce projet très grand et compliqué, Dieu appela nommément deux artisans Betsaleël de la tribu de Juda et Oholiab de la tribu de Dan et leur a donné son Esprit, l'intelligence nécessaire et le don d'enseignement. (Voir Exode 35 : 30-35).

Ces métaux précieux et l'énorme quantité de matériaux nécessaires à la construction ne devaient pas être obtenus par un impôt ordonné par Moïse mais par des donations volontaires. Nous nous rappelons que les Israélites sont sortis d'Égypte avec de grandes richesses, des objets en argent et en or que les Égyptiens leur donnaient spontanément pour les presser de partir. Moïse demanda donc au peuple d'apporter des offrandes volontaires.

**« Moïse parla à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dit : Voici ce que l'Éternel a ordonné. Prenez sur ce qui vous appartient une offrande pour l'Éternel. Tout homme dont le cœur est bien disposé apportera en offrande à l'Éternel : de l'or, de l'argent et de l'airain » - Exode 35 : 4, 5.**

Dans les versets suivants nous trouvons l'énumération de tout le matériel nécessaire à la construction du Tabernacle. Remarquons cette belle expression : **« Tout homme dont le cœur est bien disposé apportera en offrande à l'Éternel. »** Chacun devait apporter un don selon ses possibilités, mais surtout selon la générosité de son cœur.

La réponse à cette demande nous la lisons en **Exode 35 : 21, 22** : **« Tous ceux qui furent entraînés par le cœur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à l'Éternel pour l'œuvre de la tente d'assignation, pour tout son service, et pour les vêtements sacrés. Les hommes vinrent aussi bien que les femmes ; tous ceux dont le cœur était bien disposé apportèrent des boucles, des anneaux, des bagues, des bracelets, toutes sortes d'objets d'or ; chacun présenta l'offrande d'or**

***qu'il avait consacré à l'Éternel. » (Segond).***

À plusieurs reprises nous trouvons dans ces versets la bonne disposition de cœur qui anima ces hommes et ces femmes. Ils comprenaient très bien que les richesses en leur possession venaient de la providence divine qui influença favorablement les Égyptiens. Donner à Dieu c'était Lui rendre en quelque sorte une partie de ce trésor obtenu à la sortie d'Égypte. Le peuple, les hommes et les femmes (cette mixité est soulignée plusieurs fois) venaient et donnaient, présentaient à l'Éternel leurs offrandes.

Bien aimés frères et sœurs, si vous lisez ce verset d'Exode 35 : 22 dans la traduction Darby, vous trouverez de nouveau cette expression « *une offrande tournoyée* ». Ils apportaient des anneaux, des bagues, des bracelets et les agitaient, les tournoyaient dans ce geste de générosité. Cette présentation volontaire et « agitée » de ces richesses me fait penser à la gestion de nos talents. La parabole des talents contient de nombreuses leçons spirituelles, mais l'une d'elles est de travailler avec nos talents ! de les multiplier ! Ne pas les enfouir dans la terre.

Je pense qu'en quittant « *l'Égypte* » nous avons tous emporté avec nous quelques biens, quelques trésors. Savoir lire, savoir compter, parler une langue étrangère, notre business, savoir parler en public pour certains. Et il y en a d'autres certainement. Ce sont les biens avec lesquels nous devons travailler, que nous devons transformer et multiplier, chacun à sa manière et selon ses propres prédispositions.

Ces biens nous devons les utiliser pour la construction du Temple dans les cieux, pour la communion fraternelle ici-bas, et même pour faire du bien à notre entourage.

***« Ainsi donc, comme nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi. » - Galates 6 : 10.***

Nous avons reçu tous nos talents de la main de Dieu, et chacun selon sa capacité (Matthieu 25 : 15). Nous devons les utiliser volontairement ! Surtout au profit, au service des frères et sœurs. Les besoins et les occasions de service ne manquent pas.

Rendre visite à un malade, consoler celui qui passe par des épreuves, aider même matériellement un frère dans le besoin, que ce soit dans notre pays ou à l'étranger. Ne cherchons pas d'excuses pour ne pas le faire ! Ne disons pas : Que les autres, les plus riches

que moi, le fassent ! Rappelons-nous l'histoire de cette pauvre veuve qui n'avait donné que deux petites pièces dans le trésor du temple, mais pour Dieu cette offrande signifiait plus que les grandes sommes versées par les riches (Marc 12 : 42, 43). Aimer notre frère c'est aimer Dieu ! Sachons aussi que viendra le temps où l'argent accumulé sur notre compte bancaire ne servira plus à rien ni à personne, ce qui comptera seulement c'est le trésor accumulé dans les cieux.

« *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* » - 2 Corinthiens 9 : 7.

Si nous faisons quelque chose sous la contrainte, alors ce travail nous paraîtra lourd et pénible. Par contre la même tâche effectuée de bon cœur, avec une bonne disposition d'esprit, nous paraîtra facile, légère et agréable. C'est ce volontarisme que notre Père céleste veut voir en nous. C'est notre façon d'agiter cette offrande devant Dieu en toute humilité, conscients du levain présent en nous. C'est cette volonté de servir son œuvre qui était représentée dans les deux pains au levain.

Bien-aimés frères et sœurs, et la fête de Pentecôte dans tout cela ?

C'est bien ce jour-là de la fête juive de Chavouot que Dieu avait choisi pour déverser son Esprit Saint sur les apôtres et sur les fidèles. L'effusion du Saint Esprit signifiait que le Seigneur ressuscité avait comparu devant Dieu pour les membres de l'Église (selon Hébreux 9 : 24), qu'Il avait imputé les mérites de son sacrifice en leur faveur. La manifestation du Saint Esprit visible par les langues de feu et par le don de parler en langues signifiait que Dieu avait accepté la classe de l'Église dans son ensemble.

Le Saint Esprit fut déversé sur l'ensemble de l'Église. La grande récolte du blé dans le grenier divin pouvait se faire au temps opportun. L'appel et le développement individuel des membres de l'Église par l'action du Saint Esprit commença alors, et continue pendant tout l'Age de l'Évangile. Les deux pains au levain sont agités encore par le Souverain Sacrificateur, et Il intercède toujours pour son Église auprès de son Père.

Chers frères et sœurs !

Remercions Dieu pour ce privilège d'être comptés dans ces deux pains ; présentons notre offrande volontairement, avec zèle, durant toute notre vie consacrée pour obtenir la grande

récompense. Ne nous décourageons pas par nos afflictions, car rappelons-nous que le pain ne devient consommable et digeste qu'après son passage au feu. C'est alors que, dans le feu d'afflictions et de tribulations, l'action du levain est enrayée.

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à moi-même, de bénéficier pleinement de l'onction du Saint Esprit, de son éducation et de la paix qu'Il procure. Amen.

Fr. Marius Kwarciak - 19/05/2024 Pentecôte - Vigy